

République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'EPERNAY
Commune d' ESTERNAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Commune d'Esternay

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Date de la convocation : 22 septembre 2015

Date d'affichage : 22/09/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

Présents : Jean-Luc BATONNET, Alexandra BEDEL, Claude BELIN, Daniel BISI, Frédérique BORDES, Colette DAUTRY, Jammes DOYEN, Marie-France GEERAERTS, François PARIS, Alain ROYER, Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER

Absente excusée : Maud MASCIO

Représentés : Nathalie FOUQUET par Marie-France GEERAERTS, Valérie MELO par Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU par Patrice VALENTIN, Sandrine ROUSSEAU par Jean-Luc BATONNET, Patricia ROYER par François PARIS, Denis TRIQUENOT par Alain ROYER

Secrétaire : Madame Marie-France GEERAERTS

2015_08_01 - Intercommunalité : évolution territoriale (projet de schéma départemental de coopération intercommunale)
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
13	13+6	19	0	0

Considérant la mise en œuvre de la loi NOTRe visant nouvelle organisation territoriale de la république et comportant un volet spécifique au bloc communal et intercommunal

Considérant la préfiguration évoquée par Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Marne au cours de la réunion de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) de la Marne réunie en séance plénière le 17 septembre dernier sur la rénovation des périmètres intercommunaux

Considérant le calendrier des travaux de cette dite commission conduisant à la mise en place opérationnelle d'un nouveau schéma départemental pour le 1 janvier 2017

Considérant l'hypothèse émise à la CDCI le 17 septembre 2015 visant à un projet de schéma d'organisation pouvant conduire à créer au lieu des 5 EPCI à fiscalité propre (ccbc-cccs-ccpa-ccpc-ccsm) actuels une entité unique couvrant le sud ouest marnais

Considérant les éléments et tendances contenus dans le rapport établi pour le compte de notre communauté de communes dans le rapport Allart sur l'état des ressources et leur emploi tant rétrospectif que prospectif et la capacité limitée à assurer tant nos missions intercommunalisées que le développement de notre territoire (CAF quasi nulle et baisse des dotations Etat).

Considérant le souhait formulé par la communauté des communes des Portes de Champagne dont la commune d'Esternay est l'un des membres de ne plus rester concentrée sur son seul territoire et de rechercher un ou des partenaires pour composer un nouvel EPCI à fiscalité propre.

Considérant les éléments d'analyse remis à chaque conseiller municipal au cours de la réunion de ce jour et travaillés en amont le 22 septembre en bureau municipal. Ces éléments sont de diverses sources sur les potentialités positives et négatives de diverses formes de regroupement entre les 5 EPCI cités plus avant.

Considérant les positions émises sur le sujet par les présidents des 5 EPCI ou leurs représentants qualifiés au cours de 2 temps de rencontre récents, le 16 septembre à l'initiative du Président du Conseil Départemental puis le 21 septembre en préambule d'un conseil d'administration du Pays de Brie et Champagne. Monsieur le Maire participant au titre de l'une de ses responsabilités à ces 2 temps d'échanges.

Considérant la situation géographique et organisationnelle d'Esternay, pole intermédiaire de service au sens de l'INSEE, tant sur le volet public que privé et concurrentiel.

Considérant les habitudes de vie des communes et population de son bassin.

Considérant la situation de centralité de la ville de Sézanne

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire analysé l'ensemble des pièces mises à disposition sur l'objet de cette délibération et nourri le débat démocratique

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide

- D'approuver le choix de la communauté de communes des Portes de Champagne visant à rechercher des partenariats avec une ou d'autres communautés dans l'optique de créer un nouvel EPCI à fiscalité propre
- d'approuver, sous réserve d'une analyse technique, humaine et financière absente à ce jour des éléments en possession de la commune d'Esternay, le principe d'un rapprochement avec les communautés de communes de coteaux Sézannais et de la Brie Champenoise.
- d'inviter la communauté de communes à faire une analyse objective technique, humaine et financière également avec les autres communautés à savoir du Pays d'Anglure et du Sud Marnais visées également par le pré projet évoqué par Monsieur le Préfet le 17 Septembre et ceci sans exclusive.
- demande par tout moyen et relais à ce que les objets des articles 2 et 3 soient mis à disposition de la commune et d'autres qui le souhaiteraient afin de pouvoir décider de manière pragmatique et si nécessaire du ou des scénarios alternatifs à celui évoqué en CDCI par Monsieur le Préfet dans les délais respectant le processus de cette dernière. Ce portage étant fait par tout ou partie du collectif des communautés de communes concernées. Il est rappelé que chaque commune objet d'une évolution aura à donner un avis motivé et circonstancié sur le schéma issu de la présentation préfectorale du 12 octobre

Dit que cette délibération sera portée à la connaissance des autres communes de l'actuelle communauté de communes des Portes de Champagne et à celle-ci.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21:00 .

Fait à ESTERNAY, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Patrice VALENTIN

le Maire

